



Licenciement économique pendant un Congé Création Entreprise

Par **barney911**, le **28/03/2014** à **17:33**

Bonjour,
je suis en congé création entreprise (CCE) à l'étranger depuis environ 6 mois et mon employeur procède a un plan licenciement économique collectif.

J'ai vu qu'il était possible de licencier économiquement un employé en congé sabbatique (i.e. <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12750.xhtml>) mais qu'en est il pour un CCE ?

Si oui, puis-je bénéficier des différents avantages liés a un départ volontaire :

- Indemnité conventionnelle et primes supplémentaires ?
- Congés de reclassement ?
- Aide à la création ou reprise d'entreprise (pour une nouvelle entreprise en France)
- aide a la formation ?

Merci

Par **P.M.**, le **28/03/2014** à **21:17**

Bonjour,
Si un Plan de Sauvegarde de l'Emploi est mis en place, il faudrait savoir ce qu'il comporte mais vous devriez avoir accès dans les mêmes conditions aux départ volontaire...